

# SKYTТА

## Conditions de garantie

Entrée en vigueur le 03 avril 2023

10

Assortiments de portes  
coulissantes



# 10

La vie quotidienne à la maison impose des exigences élevées aux armoires. Les portes coulissantes SKYTТА subissent des tests rigoureux pour répondre nos normes strictes de qualité, de résistance et de durabilité. Les portes coulissantes SKYTТА sont testées sous les plus hautes normes dans les applications domestiques. Cela signifie que IKEA vous offre une garantie de 10 ans qui couvre le coulissement SKYTТА portes marquées du logo, contre les défauts de matériaux et fabrication.

Pour connaître le détail des conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions du présent livret de garantie.

### **Combien de temps cette garantie est-elle valable ?**

La garantie des portes coulissantes SKYTТА reste en vigueur pendant dix (10) ans et est valable à partir de la date d'achat. Le reçu d'achat original est requis car preuve d'achat.

**Qu'est-ce qui est couvert par cette garantie ?** Cette garantie s'applique à un usage domestique et couvre les défauts de matériaux et fabrication des composants suivants des portes coulissantes SKYTТА :

- Cadres de porte
- Panneaux de porte
- Des rails
- Panneau de couverture
- Réducteur de hauteur de plafond
- Barre d'arrêt
- Raccords

### **Ce qui n'est pas couvert par cette garantie**

Le rail est collé au sol. La garantie ne couvre aucune marquesou dommage laissés sur la surface lors du retrait

### **Que fera IKEA pour corriger le problème ?**

KEA examinera le produit et, après vérification, s'il est conclu que votre réclamation est couverte par la garantie, il sera procédé soit à la réparation du produit défectueux, soit à son remplacement par le même article ou par un article comparable.

En cas de mise en œuvre, IKEA s'assurera que votre carte membre (club IKEA Family ou Réseau IKEA Pro) a bien été prise en compte lors de votre achat et, en cas d'éligibilité, prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où les frais à engager pour la réparation n'excèdent pas la valeur du produit et où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations non autorisées par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Lorsque vous mettez en œuvre les garanties légales ou commerciale, IKEA suspendra la durée de la garantie restant à courir pendant toute période d'immobilisation de votre produit, et ce jusqu'à la délivrance de votre produit remis en état. Les matériaux et accessoires remplacés ou réparés seront, par conséquent, couverts pour la durée de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation, sans préjudice de l'application des garanties légales de deux (2) ans.

Dans le cas où l'article n'est plus vendu par IKEA, et en cas d'impossibilité totale de réparation reconnue par IKEA ou si le montant des réparations dépasse la valeur de l'article, IKEA fournira à sa seule discrétion un article de remplacement approprié.

### **Que fera IKEA pour remédier au problème ?**

IKEA examinera le produit et, après vérification, s'il est conclu que votre réclamation est couverte par la garantie, il sera procédé soit à la réparation du produit défectueux, soit à son remplacement par le même article ou par un article comparable.

En cas de mise en œuvre, IKEA s'assurera que votre carte membre (club IKEA Family ou Réseau IKEA Pro) a bien été prise en compte lors de votre achat et, en cas d'éligibilité, prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où les frais à engager pour la réparation n'excèdent pas la valeur du produit et où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations non autorisées par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Lorsque vous mettez en œuvre les garanties légales ou commerciale, IKEA suspendra la durée de la garantie restant à courir pendant toute période d'immobilisation de votre produit, et ce jusqu'à la délivrance de votre produit remis en état. Les matériaux et accessoires remplacés ou réparés seront, par conséquent, couverts pour la durée de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation, sans préjudice de l'application des garanties légales de deux (2) ans.

Dans le cas où l'article n'est plus vendu par IKEA, et en cas d'impossibilité totale de réparation reconnue par IKEA ou si le montant des réparations dépasse la valeur de l'article, IKEA fournira à sa seule discrétion un article de remplacement approprié.

### **Ce qui n'est pas inclus dans cette garantie**

Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été stockés ou installés différemment de ce qui est inscrit sur la notice de montage, utilisé de manière inappropriée, abusé, mal utilisé, modifié ou nettoyé avec des mauvaises méthodes de nettoyage ou produits de nettoyage.

Cette garantie ne s'applique pas si le produit a été modifié d'une manière non décrite dans les instructions de montage.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les coupures, les rayures ou dommages causés par des chocs ou des accidents.

Cette garantie ne s'applique pas si les produits ont été placés à l'extérieur ou dans un environnement humide, par ex. salle de bains.

Cette garantie ne couvre pas les dommages indirects ou accessoires.

### **Conseils d'entretien**

Assemblez selon les instructions de montage et fixez les portes coulissantes en les fixant au plafond et au sol. Gardez à l'esprit que différents plafonds, les matériaux nécessitent différents types de raccords. Si vous n'êtes pas sûr, contactez un spécialiste

Nettoyez régulièrement le rail au sol et les roues de la porte pour vous assurer que les portes sont facile à ouvrir et à fermer, et pour éviter d'endommager les roues.

Nettoyer avec un chiffon imbibé d'un nettoyant naturel. Essuyez ensuite avec un chiffon sec.

### **Comment nous joindre ?**

Pour faire une réclamation dans le cadre de ces garanties, contactez le service après-vente de votre magasin le plus proche (voir liste des magasins sur [IKEA.fr](http://IKEA.fr)) ou contactez le Service Relations Clients :

Par courrier :  
Meubles IKEA France S.A.S.  
Centre Support Clients - Service Consommateurs  
TSA 11081 - 91008 Evry Cedex

Par téléphone :  
09 69 36 20 06 (appel non surtaxé)  
Service ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h30, le samedi de 8h à 19h et le dimanche de 9h à 18h.

### Dispositions légales

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

## **Conservez les documents suivants :**

- Votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture ou bon de livraison)
- Les présentes conditions de garantie.

Meubles IKEA France S.A.S.  
Centre Support Clients - Service  
Consommateurs  
TSA 11081 - 91008 Evry Cedex  
09 69 36 20 06 (appel non surtaxé)

